

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 004-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.32

Déposée le: 22.01.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Baumann (Suberg, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –



Avenir des subventions accordées aux marchés de bétail et aux foires au bétail

Tous les cantons ne subventionnent pas les marchés de bétail et les foires au bétail. De ce fait, les subventions relativement généreuses qu'accorde le canton de Berne suscitent régulièrement le débat. Les subventions aux marchés de bétail de boucherie en particulier ne sont plus guère comprises par une partie de la population, et elles sont aussi difficiles à justifier. Seuls 20 pour cent environ du bétail de boucherie sont encore vendus aux enchères dans des marchés de bétail de boucherie dans le canton de Berne. 80 pour cent sont vendus d'une autre manière. Jusqu'ici, les subventions ont été justifiées sur la base de ces arguments : une formation des prix transparente, de meilleurs prix pour les agriculteurs et agricultrices et la protection des animaux.

Dans l'intervalle, la numérisation a aussi fait son entrée dans l'agriculture et il existe une multitude d'autres possibilités pour commercialiser le bétail de boucherie. Des vendeurs sans intermédiaires et des plateformes commerciales en ligne, comme farmy.ch, kuhtellen.ch ou flaora.ch se sont établis ; ils permettent de faire abattre du bétail des agriculteurs et agricultrices de la région et de le vendre ensuite directement à des particuliers ou des établissements de restauration. Les vendeurs sans intermédiaires et les plateformes en ligne améliorent la transparence de la formation des prix et contribuent en particulier au relèvement des fourchettes de prix mieux que ne le permettent les marchés de bétail. Il existe par ailleurs des applications de commercialisation qui permettent aux agriculteurs et aux agricultrices de vendre directement leurs animaux

aux abattoirs. Dans ce cas aussi, le passage intermédiaire par les marchands de bétail, tel qu'il a lieu sur les marchés, disparaît. Sur la question du numérique, le Conseil fédéral mentionne explicitement, dans la vue d'ensemble du développement de la politique agricole parue récemment, qu'il souhaiterait à l'avenir soutenir davantage les nouveaux modèles commerciaux qui permettent un meilleur contact avec les clients.

Les marchés de bétail ne sont pas idéaux non plus du point de vue de la protection des animaux car les animaux doivent être chargés et déchargés à de multiples reprises. Souvent, ils sont acquis aux enchères par des commerçants qui les transportent ensuite sur de longues distances. Depuis longtemps, les agriculteurs et agricultrices bio ont la possibilité de vendre leurs animaux en ligne via la bourse bio. Cette bourse en ligne pourrait facilement être complétée par une fonctionnalité d'enchères. Mais tant que le canton subventionnera les marchés classiques, ce type d'innovations aura de la peine à s'imposer. Il y a encore beaucoup d'autres raisons qui plaident pour des subventions en faveur de l'innovation plutôt que pour la distribution de subventions à tout va.

En résumé, il faut retenir que le soutien apporté aux marchés de bétail a perdu la légitimité qu'il avait jusqu'à présent. Quant à savoir si les subventions doivent être supprimées ou distribuées autrement en tenant compte des nouvelles réalités, cette décision sera politique.

Pour rendre la discussion plus objective, le Conseil-exécutif est dans un premier temps prié de répondre aux questions suivantes :

1. A quelle hauteur le canton de Berne soutient-il annuellement la commercialisation du bétail de boucherie et du bétail de rente ?
2. Comment sont réparties les subventions annuelles pour la commercialisation du bétail de boucherie : montant des subventions versées aux organisateurs et organisatrices, montant des subventions versées aux agriculteurs et agricultrices ?
3. Comment sont réparties les subventions annuelles pour la commercialisation du bétail de rente : montant des subventions pour les foires, montant des subventions pour les ventes aux enchères, montant des subventions pour les expositions de bétail ?
4. Le canton soutient-il toutes les foires, ventes aux enchères et expositions de bétail ?
5. Comment justifie-t-on le soutien apporté aux marchés de bétail de boucherie ? Comment se fait-il que les plateformes de commercialisation ou les vendeurs sans intermédiaires ne bénéficient pas de soutien ?
6. Le Conseil-exécutif va-t-il geler les subventions ou les redistribuer dès que les applications de commercialisation se seront imposées ?
7. Où les animaux mis aux enchères sur les marchés de bétail de boucherie sont-ils généralement abattus ?
8. Que pense le Conseil-exécutif de l'avantage accordé aux membres d'unions de paysans par rapport aux non-membres sur les marchés de bétail de boucherie ?